



REPUBLIQUE DU SENEGAL
UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

PROJET DE ZONE DE TRANSFORMATION AGRO-
INDUSTRIELLE DU SUD

CELLULE D'EXECUTION DU PROJET



AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP
GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE
DE DEVELOPPEMENT

Agropole
Projet des Agropoles du Sénégal

AVIS DE PUBLICATION D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL

IAS N° : B28 PZTA SUD

Acheteur : ministère de l'Industrie et du Commerce

Projet : Projet de Zone de Transformation agro-industrielle du Sud (PZTA Sud ou Agropole Sud)

Intitulé du Marché : Acquisition de Matériels de génération d'innovation, de Biotechnologie au profit de l'ITA

Pays : Sénégal

Prêt N° : P-SN-AAG-003 N° Prêt BAD : 2000 200 004 665

Méthode de passation de marché : Appel d'Offres (International) Ouvert (AOIO)

AOIO N° : B28 PZTA SUD/F _013

Émis le : février 2025

1. Le Gouvernement du Sénégal a reçu un financement de la Banque Africaine de Développement (BAD) ci-après dénommée la Banque pour financer le Projet de Zone de Transformation Agro-industrielle du Sud (PZTA Sud ou Agropole Sud), et a l'intention d'utiliser une partie de ce prêt pour effectuer des paiements au titre du Marché relatif à l'acquisition d'équipements de matériels de génération, d'innovation et de biotechnologie au profit de l'ITA en un lot unique. La passation du marché sera régie par le [Cadre de Passation des Marchés de la Banque](#). Pour ce Marché, l'Emprunteur effectuera les paiements en recourant à la méthode de décaissement par Paiement Direct, comme définie dans les Directives de la Banque applicables aux Décaissements dans le cadre de Financements de Projets d'Investissement. ».
2. **La Cellule d'Exécution du Projet** agissant au nom du ministère de l'Industrie et du Commerce et au profit du Projet de Zone de Transformation Agro-industrielle du Sud demande des offres sous pli fermé de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir les matériels et équipements de laboratoire. Les spécifications techniques sont définies dans le dossier d'appel d'offres.
3. La procédure sera conduite par mise en concurrence internationale en recourant à un Appel d'offres (AOI) ouvert telle que définie dans le [Cadre de Passation des Marchés de la Banque](#) dont la politique des opérations du groupe de la Banque, datée d'octobre 2015 et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016, et ouverte à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans le Cadre de Passation des Marchés disponible sur le site de la Banque www.afdb.org.

4. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès de la **Cellule d'Exécution du Projet** : lot Villa n°15 lotissement Mermoz Extension Dakar Sénégal auprès du Spécialiste en passation des marchés du Projet – email: elmalick.cisse@agropole.sn, cc : spm@agropole.sn, et prendre connaissance des documents d'appel d'offres durant les heures de travail de 09 heures à 17 heures du lundi au vendredi.
5. Le Dossier d'Appel d'offres en français peut être acheté par tout Soumissionnaire intéressé en formulant une demande écrite à l'adresse ci-dessous contre un paiement non remboursable de cent mille (100 000) Francs CFA. La méthode de paiement sera directement en espèces. Le dossier d'appel d'offres sera adressé par version physique et/ou électronique. Un exemplaire du dossier sera disponible sur place pour être consulté gratuitement.
6. Les offres doivent être remises à la Cellule de Passation des Marchés du ministère de l'Industrie du Commerce (MINCOM) Sphère ministérielle de Diamniadio 2ème sphère ministérielle Bâtiment C Aile – Q3 5ème étage Dakar/Sénégal au plus tard le **15 avril 2025 à 11 heures précises (heure locale)**. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.
7. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires et des personnes présentes à l'adresse ci-après : à la Cellule de Passation des Marchés du ministère de l'Industrie et du Commerce (MINCOM) Sphère ministérielle de Diamniadio 2ème sphère ministérielle Bâtiment C Aile – Q3 5ème étage Dakar/Sénégal au **plus tard le 15 avril 2025 à 11 heures précises (heure locale)**
8. Une garantie de soumission est exigée. Le montant et la monnaie de la garantie de soumission est : Pour le lot unique : 18 000 000 Francs CFA. Si la garantie est émise par une compagnie d'assurance ou un organisme de cautionnement situé en dehors du pays du Maître de l'Ouvrage, l'organisme d'émission devra avoir une institution financière correspondante située dans le pays du Maître de l'Ouvrage permettant d'appeler la garantie. La garantie de soumission doit être fournie par une institution agréée par le ministère des Finances et du Budget du Sénégal.

NB : La Garantie de soumission d'un GECA doit être libellée au nom du GECA qui a soumis l'offre sous peine de rejet de l'offre.

9. Le soumissionnaire fabricant doit fournir la preuve écrite qu'il satisfait aux exigences ci-après :
 - (i) **Capacité financière:**
 - a) **les états financiers certifiés** par un expert-comptable agréé par l'ONECCA, pour les [3] dernières années, à savoir les années 2021, 2022, 2023 devront être soumis et démontrer la solidité financière actuelle du Soumissionnaire et les ressources financières suffisantes disponibles pour exécuter le Marché. Dans le cas d'un GECA, chaque membre du GECA devra fournir ses propres états financiers comme indiqué ci-dessus. Veuillez-vous référer au formulaire FIN - 3.1 pour fournir les renseignements requis.]
 - b) Le Soumissionnaire devra démontrer **le chiffre d'affaires financier annuel moyen** ci-après : Avoir fait durant les trois dernières années (2023, 2022, 2021), un chiffre d'affaires annuel moyen au moins d'un montant d'un milliard cinq cent millions (1 500 000 000) FCFA en tant que paiements certifiés reçus par le soumissionnaire depuis le 1^{er} janvier 2021. Si le Soumissionnaire est un GECA, le chiffre d'affaires annuel moyen de tous les membres du GECA sera ajouté pour déterminer le chiffre d'affaires du Soumissionnaire. Veuillez-vous référer au formulaire FIN-3.2 pour fournir les renseignements requis.
 - c) **Le soumissionnaire devra justifier des avoirs en liquide ou une ligne de crédit de : 800 000 000 FCFA**
 - (ii) **Capacités techniques et expériences:**

Le Soumissionnaire devra apporter la preuve documentaire qu'il satisfait aux exigences de capacité technique et d'expérience ci-après. Lorsque le Soumissionnaire est un GECA, seule l'expérience et la capacité technique démontrée du GECA devront être prises en considération et non celles des membres individuels du GECA ni leur expérience/capacités individuelles. Les termes « Biens similaires », lorsqu'ils ont été utilisés, comprennent les mises à niveau, les versions les plus récentes et améliorées ou les modèles ayant des spécifications et une technologie similaire. Veuillez-vous référer au formulaire Exp-1 pour fournir les renseignements requis.

- Le Soumissionnaire doit avoir fabriqué des biens similaires pour le lot unique.
- Le Soumissionnaire devra fournir la preuve écrite pour démontrer qu'au moins 2 marchés de nature similaire ont été exécutés de manière satisfaisante.

(iii) Preuve écrite de l'utilisation des biens (le cas échéant)

Le Soumissionnaire doit fournir la preuve écrite que les Biens qu'il propose remplissent la(les) condition(s) d'utilisation suivante : Le Soumissionnaire devra fournir à l'Acheteur des documents justificatifs démontrant, à sa satisfaction, que des Biens similaires pour le lot unique proposés dans l'offre ont été utilisés ou exploités de manière satisfaisante. Si le soumissionnaire est un GECA, les éléments de preuve attestant l'utilisation des Biens fournis antérieurement doivent être au nom du GECA.

10. Si le Soumissionnaire n'est pas le fabricant, mais propose des Biens au nom d'un Fabricant dans le cadre d'une Autorisation du Fabricant donnée selon le formulaire de la Section IV (Formulaires de Soumission), il doit faire la preuve qu'il possède les qualifications (i) et (iii) ci-avant, et le Soumissionnaire doit faire la preuve qu'il a réalisé avec succès 2 marchés pour des biens du lot unique. Si le soumissionnaire est un GECA, les marchés exécutés antérieurement doivent être au nom du GECA

NB : Aucune dérogation n'est accordée aux entreprises nouvellement créées

11. Il est attiré l'attention de renseigner les différentes colonnes des Bordereaux des prix selon les situations applicables (origine des fournitures) en fournissant l'information pertinente.

12. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus pour les demandes d'éclaircissements est :
Cellule d'Exécution du Projet des Agropoles : lot n°15 lotissements Mermoz Extension Dakar
email : elmalick.cisse@agropole.sn, cc : spm@agropole.sn, , téléphone : 338643515

Le coordonnateur national p.i